



Pour publication immédiate : 17/05/2015

GOVERNEUR ANDREW M. CUOMO

**LE GOUVERNEUR CUOMO SE MOBILISE POUR LE CHOIX PARENTAL POUR LA
LOI SUR L'ÉDUCATION**

***À L'ATTENTION DES CHAÎNES DE TÉLÉVISION : Vidéo, Audio et Photos ci-
dessous***

***Le Gouverneur parle dans des églises de Brooklyn pour rallier le soutien pour le
choix parental en matière de loi sur l'éducation***

***Le Gouverneur se joint aux parents, élèves et aux élus locaux à Yeshiva
Shaare Torah dans Midwood pour rallier le soutien pour le choix parental en
matière de loi sur l'éducation***

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a introduit aujourd'hui le choix parental dans la Loi sur l'éducation, qui soutiendra et protégera les options alternatives d'écoles pour les parents et les élèves de l'ensemble de l'Etat de New York. [Annoncée la semaine dernière](#) par le Gouverneur, la Loi fournira 150 millions de dollars de crédits d'impôt pour l'éducation qui touchent chaque année une variété d'aspects dans le système d'éducation.

Le Gouverneur s'est joint aux parents, aux élèves, aux élus et aux dirigeants communautaires à Yeshiva Shaare Torah à Brooklyn pour rallier des appuis pour le choix parental en matière d'éducation. (Voir [PHOTOS](#) et [VIDÉO](#) et écouter [AUDIO](#) du rassemblement.)

Le Governor Cuomo a également visité et a parlé dans quatre églises de New York City:

Église St. Mark Episcopal ([PHOTOS](#), [AUDIO](#), [VIDÉO](#))

The Concord Baptist Church of Christ ([AUDIO](#))

First Baptist Church de Crown Heights ([PHOTOS](#), [AUDIO](#))

St. Jude's Shrine Church ([PHOTOS](#), [AUDIO](#), [VIDÉO](#))

« C'est est une question d'équité et c'est aux parents de choisir l'école qui est bonne pour leurs enfants, » a déclaré le Gouverneur Cuomo. « Nous devons récompenser les dons pour soutenir les écoles publiques, donner des crédits d'impôt aux enseignants qui paient pour des fournitures de classe de leur poche, et alléger le fardeau financier des familles qui exercent le choix d'envoyer leurs enfants dans une école non publique. Je suis heureux de me joindre aux dirigeants locaux qui soutiennent ces questions cruciales et qui comprennent comment nous devons arriver à accomplir cette tâche. »

La Loi prévoit 150 millions de dollars de crédits d'impôt dans l'éducation chaque année, pour offrir :

1. Des crédits d'impôt aux familles aux faibles revenus qui envoient leurs enfants dans des écoles non publiques,
2. Des bourses aux élèves aux revenus faibles et modérés pour fréquenter une école publique en-dehors de leur district ou une école non publique,
3. Des incitations aux écoles publiques pour des programmes éducatifs améliorés (comme les programmes d'après l'école); et,
4. Des crédits d'impôt pour les enseignants des écoles publiques pour l'achat de fournitures

400 000 élèves. soit environ 15 pour cent de tous les élèves de l'Etat de New York, fréquentent des écoles non publiques, offrant une alternative éducative importante dans chaque coin de l'Etat de New York – et en particulier dans les communautés où les écoles publiques existantes sont défaillantes. Il y a actuellement 178 écoles publiques défaillantes dans l'Etat de New York – dont un grand nombre sont défaillantes depuis dix ans ou plus.

Malgré leur importance comme alternatives pour les parents et les élèves dans les districts défaillants, de nombreuses écoles paroissiales de l'Etat de New York connaissent des difficultés financières, et les parents peuvent faire face à des coûts élevés pour inscrire leurs enfants dans ces écoles. A l'échelle de l'Etat, plus de 75 écoles paroissiales ont fermé au cours des cinq dernières années, et les frais de

scolarité moyens peuvent atteindre 8 500 \$ par élève par an.

Ainsi, le choix parental de la Loi sur l'éducation soutiendra des alternatives importantes pour les parents de l'ensemble de l'Etat – en particulier les familles aux faibles revenus et les familles qui vivent dans des districts surpeuplés ou défectueux.

Crédit d'éducation pour le choix des familles

Cette partie de 70 millions de dollars du choix parental de la Loi sur l'éducation offrira des crédits aux familles d'élèves des écoles non publiques. Les familles aux revenus inférieurs à 60 000 \$ par an auront droit jusqu'à 500 \$ par élève pour les frais de scolarité dans les écoles non publiques et les écoles publiques en-dehors de leur district. Cela bénéficiera à environ 140 000 enfants et environ 82 000 familles de l'Etat.

Bourses d'études et crédit d'impôt

Cette partie du choix parental de la Loi sur l'éducation comprend deux volets. Le premier offre 50 millions de dollars de crédits pour soutenir des bourses pour les élèves aux faibles revenus et d'autres élèves des classes CP à la Terminale (P-12) qui fréquentent les écoles non publiques. Le deuxième offre 20 millions de dollars de crédits pour financer les programmes éducatifs dans les écoles publiques et soutenir les organisations à but non lucratif.

67 millions de dollars de bourses pour les élèves aux faibles revenus fréquentant les écoles privées dans les classes P-12 : Ce crédit d'impôt totalisant 50 millions de dollars développera l'accès aux écoles non publiques pour les familles qui ne peuvent pas payer les frais de scolarité en finançant 67 millions de dollars de bourses pour aider les élèves aux faibles revenus et d'autres élèves à fréquenter des écoles privées ou des écoles publiques en-dehors de leur district. Les personnes et les entreprises peuvent recevoir un crédit d'impôt jusqu'à 75 pour cent de leurs dons à des organisations à but non lucratif qui subventionnent des bourses pour les élèves des classes P-12. Ces organisations subventionneront les bourses aux écoles privées et écoles publiques en-dehors des districts sur la base du besoin financier des familles des élèves.

27 millions de dollars pour les programmes des écoles publiques : Dans cette partie des bourses éducatives et du programme des crédits d'impôt, les élèves des écoles publiques et les éducateurs bénéficieront de 27 millions de dollars de nouveaux fonds pour des programmes d'amélioration de l'éducation. Les personnes et les entreprises pourront recevoir un total de 20 millions de crédits d'impôt jusqu'à 75 pour cent de leurs dons aux écoles publiques et organisations à but non lucratif qui soutiennent les programmes éducatifs des écoles publiques, notamment les programmes de maternelle et de journée étendue.

Matériels d'enseignement et crédit pour les fournitures

Ce volet de 10 millions de dollars du choix parental de la Loi sur l'éducation offre un crédit d'impôt jusqu'à 200 \$ par éducateur des écoles publiques pour soutenir l'achat de matériels d'enseignement et de fournitures pour un usage en classe. Ce crédit bénéficiera aux éducateurs et aux élèves de tout l'Etat, et sera administré sur la base du premier arrivé, premier servi.

###

Des informations complémentaires sont disponibles à www.governor.ny.gov
État de New York | Chambre Exécutive | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418